

Conditions générales d'AUCTIONPORT

Conditions générales (en ligne) / Accord d'utilisation

Cet accord est conclu entre AUCTIONPORT, l'enchérisseur/acheteur et le client/vendeur. Les présentes conditions générales de vente sont toujours d'application. En plaçant une offre, chaque enchérisseur/acheteur est réputé avoir accepté les présentes conditions générales de vente.

Définitions de l'AuctionPort

AUCTIONPORT est une société de vente aux enchères en ligne, en tant qu'intermédiaire, dont le siège social est situé Leugenberg 64, 2180 Antwerpen, et dont le numéro d'entreprise est BE 0686.968.747.

Conditions générales (en ligne)

Les présentes conditions d'enchères et de vente (en ligne) s'appliquent.

Enchérisseur/acheteur :

La personne morale ou physique qui s'inscrit sur le site web d'AUCTIONPORT et/ou participe à une vente aux enchères en ligne (sur Internet) organisée par AUCTIONPORT.
Seules les personnes disposant d'un numéro de TVA valide et participant à l'enchère en tant qu'entrepreneur professionnel sont éligibles.
Les personnes qui se connectent et s'enregistrent sur le site web d'AUCTIONPORT au nom d'une société confirment également qu'elles peuvent légalement représenter cette société.

Offre/offres :

Le montant enchéri pour un lot par un enchérisseur/acheteur dans une vente aux enchères en ligne.

Utilisateur:

La personne qui s'est inscrite sur www.auctionport.be.

Seules les personnes disposant d'un numéro de TVA valide et participant aux appels d'offres en tant qu'entrepreneurs professionnels sont éligibles.

Lot/Lots:

Un ou plusieurs objets ou biens mobiliers mis aux enchères dans leur ensemble et attribués à un seul acheteur.

Un lot est identifié par un numéro de lot et une brève description, éventuellement complétée par des photos non obligatoires ou contraignantes. AUCTIONPORT n'est pas responsable de la description du lot donnée à AUCTIONPORT sous la responsabilité de son vendeur.

Accord d'achat :

L'accord entre l'acheteur et le vendeur par lequel AUCTIONPORT s'engage à livrer l'objet au nom du vendeur, et l'acheteur s'engage à payer le prix d'achat.

Prix d'achat :

Le montant proposé par l'enchérisseur/l'acheteur, y compris le coût de l'enchère et la TVA.

Client/Vendeur :

La personne morale ou physique qui a chargé AUCTIONPORT de mettre aux enchères et de vendre un ou plusieurs biens en son nom et pour son compte, c'est-à-dire la personne pour le compte de laquelle le lot est mis aux enchères. A la demande de l'acheteur, les coordonnées du vendeur peuvent être obtenues après la conclusion de la vente.

Livraison:

La possession effective du lot par l'acheteur ou son ayant droit.

Données personnelles:

Les données que L'enchérisseur/l'acheteur fournit lors de l'enregistrement et qui peuvent être retracées jusqu'à sa personne.

Inscription:

L'enregistrement de données personnelles sur le site Auctionport.be est nécessaire pour accéder à la vente aux enchères en ligne.

Désignation:

La déclaration par AUCTIONPORT à l'enchérisseur/acheteur qui a placé l'offre la plus élevée que son offre est acceptée et que le contrat d'achat a été conclu.

Vente aux enchères:

Une vente en ligne organisée par AUCTIONPORT, qui ne peut ou ne doit pas être considérée comme une "vente publique" au sens de l'article VI.I.8.36 du WER.

Frais de vente aux enchères:

Le pourcentage d'augmentation de l'offre, hors TVA.

Site web:

Le site web www.auctionport.be est géré par AUCTIONPORT.

1. Domaine d'application

- 1.1. Les conditions générales (en ligne) se rapportent soit à une vente aux enchères en ligne, soit à une vente de gré à gré, soit à une reprise, soit à une vente au détail et s'appliquent à la relation entre l'utilisateur/l'enchérisseur/l'acheteur/ et le client/le vendeur d'une part et AUCTIONPORT BV on the other. Hereafter: AUCTIONPORT
- 1.2. AUCTIONPORT agit en tant qu'intermédiaire pour une plateforme d'enchères en ligne et vend sur Internet au nom et pour le compte du client/vendeur.
AUCTIONPORT ne devient à aucun moment propriétaire des biens vendus.
- 1.3. Seule la version néerlandaise du contrat d'utilisation est d'application. Les traductions peuvent être consultées sur le site web mais sont purement indicatives.
- 1.4. La non-validité d'une ou plusieurs clauses du présent accord d'utilisation n'affecte en rien la validité des autres clauses contractuelles.
- 1.5. L'enchérisseur/acheteur doit consulter les conditions générales d'AUCTIONPORT et les accepter lors de l'enregistrement, ainsi que les conditions générales (en ligne) actuelles, qui font partie de l'accord entre les parties. Toutes les conditions générales (en ligne) de l'enchérisseur/acheteur sont expressément exclues.
- 1.6. En cas de divergence entre les conditions générales (en ligne) et les conditions spécifiques (en ligne), les conditions spécifiques (en ligne) prévaudront.
- 1.7. Dès que l'enchérisseur/acheteur fait une offre, il accepte tous les termes et conditions de la présente Convention d'Utilisation et de la Politique de Confidentialité à laquelle AUCTIONPORT fait référence dans la présente Convention d'Utilisation. Tous les termes et conditions de cette Convention d'Utilisation sont apparus lors de l'Enregistrement et ont été expressément acceptés à ce moment-là. L'enchérisseur/acheteur ne peut procéder à l'achat sans les avoir acceptées. En s'inscrivant sur le site, l'enchérisseur/acheteur (y compris les enchérisseurs/acheteurs étrangers) s'engage à respecter la Convention d'Utilisation avec AUCTIONPORT, et l'Inscription implique l'acceptation inconditionnelle et irrévocable de toutes les conditions de la Convention d'Utilisation suivante.

2. Accord d'utilisation

- 2.1. Un enchérisseur/acheteur déclare et confirme qu'il est âgé de 18 ans ou plus et qu'il peut représenter l'entreprise au nom de laquelle il fait une offre.
- 2.2. En s'inscrivant, l'enchérisseur/acheteur donne à AUCTIONPORT la permission explicite de stocker et d'utiliser ses données personnelles conformément à la Politique de Confidentialité disponible sur le site web d'AUCTIONPORT.
- 2.3. L'enchérisseur/acheteur garantit l'exactitude et l'exhaustivité de ses données personnelles. Chaque enchérisseur/acheteur est tenu de s'identifier. Toute modification de ses données personnelles sera communiquée via le site web d'AUCTIONPORT.
- 2.4. AUCTIONPORT a le droit de vérifier l'identité de l'enchérisseur/acheteur. Un huissier ou un notaire peut également vérifier l'endroit où l'enchérisseur/acheteur est connecté grâce à son adresse IP ou à une base de données externe.
- 2.5. AUCTIONPORT se réserve le droit de demander une preuve d'identité à tout enchérisseur/acheteur si AUCTIONPORT a des doutes sur l'identité et/ou la solvabilité de l'enchérisseur/acheteur.
- 2.6. AUCTIONPORT se réserve le droit de refuser ou de résilier unilatéralement un Enregistrement.
- 2.7. En s'enregistrant sur le site, l'utilisateur autorise l'utilisation et l'archivage des Données Personnelles enregistrées.
- 2.8. AUCTIONPORT se réserve le droit de collecter les fonds auprès de l'enchérisseur/acheteur lorsqu'une enchère a eu lieu avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.
- 2.9. En cas d'abus sur le site d'AUCTIONPORT, l'utilisateur est responsable de toutes les actions qui se produisent sur le site sous son nom d'utilisateur. L'utilisateur garantit AUCTIONPORT contre tout dommage résultant d'une utilisation abusive de ses données d'utilisateur.

3. Organisation de la vente aux enchères

- 3.1. AUCTIONPORT se réserve le droit d'annuler, de terminer ou de prolonger une vente aux enchères plus tard que ce qui est indiqué sur le site Internet. En cas de panne du site Internet, AUCTIONPORT se réserve le droit de prolonger la vente aux enchères de 24 heures.
- 3.2. AUCTIONPORT attribuera le lot au plus offrant. En cas de doute ou de litige, AUCTIONPORT décidera à qui elle attribuera le lot sans justifier sa décision.
- 3.3. Avec l'enchérisseur/acheteur qui a remporté l'enchère la plus élevée et à qui le lot est attribué, un contrat d'achat est conclu au moment de l'attribution. L'acheteur est tenu de payer le prix attribué au lot, plus les frais de vente aux enchères, conformément à la clause 6.2 ci-dessous et la TVA. AUCTIONPORT se réserve expressément le droit d'exiger l'exécution forcée de ce Contrat d'Achat si l'enchérisseur/acheteur ne procède pas volontairement au paiement du prix total. AUCTIONPORT se réserve le droit de refuser l'offre la plus élevée si le client/vendeur n'accepte pas cette offre.
- 3.4. AUCTIONPORT peut ne pas accuser réception d'une offre et/ou exclure des enchérisseurs/acheteurs. La raison de cette exclusion peut toujours être demandée, mais elle peut inclure le résultat d'un comportement d'enchère suspect ou d'arriérés.
- 3.5. Si une offre est faite dans les 15 dernières minutes avant la clôture d'un lot, la durée de la vente aux enchères de ce lot sera prolongée de 15 minutes pour chacune de ces offres.
- 3.6. AUCTIONPORT n'est pas responsable des dommages subis par l'enchérisseur/acheteur résultant de ces termes et conditions.
- 3.7. L'enchérisseur/acheteur voit toujours un écran de confirmation où le prix total est affiché avant qu'une offre ne soit placée. Une offre est irrévocablement contraignante.

4. Organisation des lots

- 4.1. AUCTIONPORT s'efforce de décrire les lots de la manière la plus précise et la plus claire possible sur le site Internet. Ni AUCTIONPORT ni le vendeur ne peuvent être tenus responsables de descriptions incorrectes ou incomplètes si l'enchérisseur/acheteur n'a pas utilisé les jours de visualisation ou demandé une visualisation préalable du/des lot(s) lui-même(s).
- 4.2. AUCTIONPORT a le droit de modifier les descriptions des lots à tout moment si l'offre en cours montre que la description est insuffisante ou incomplète.
- 4.3. Tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent lors de la vente aux enchères. Les éventuels défauts visibles ou cachés peuvent être constatés par les enchérisseurs/acheteurs lors d'une inspection les jours d'exposition. Si vous ne souhaitez pas profiter des journées d'inspection et de l'inspection préalable des biens, vous ne pourrez pas faire valoir de prétendus dommages et/ou défauts par la suite.
- 4.4. En faisant une offre, l'enchérisseur/acheteur reconnaît et confirme expressément qu'il a inspecté les biens sur lesquels il a préalablement fait une offre et qu'il accepte donc l'état réel du lot.
- 4.5. Les lots sont vendus sans garantie, même si leur état ou leur nature ne correspondent pas à la description. Tous les défauts sont toujours considérés comme connus par les enchérisseurs/acheteurs.
- 4.6. AUCTIONPORT ne garantit pas l'authenticité d'une description relative à l'auteur, l'origine, la date, l'âge, l'affection ou l'authenticité, le poids ou l'état d'un lot. Tout kilométrage ou heures de fonctionnement de véhicules/machines, heures de travail, années de construction, dates d'immatriculation initiale ou autres spécifications techniques ou commerciales sont communiquées uniquement à titre indicatif sans aucune garantie ou responsabilité d'AUCTIONPORT ou du client/vendeur. Une inscription erronée dans le catalogue/la page Internet ne donne pas lieu à la destruction ou à la dissolution de l'achat. Chaque enchérisseur/acheteur reconnaît qu'il doit être conscient qu'aucun droit de recours n'est possible et être en mesure de vérifier la conformité de la description avec les biens en inspectant ces derniers.
- 4.7. Les lots achetés par un enchérisseur/acheteur qui rendent impossible le déplacement d'autres lots, doivent être enlevés le premier jour de l'enlèvement.
- 4.8. L'enchérisseur/acheteur s'est suffisamment assuré de l'état des biens achetés et les accepte lorsqu'il soumet son offre. L'enchérisseur/acheteur n'a donc pas le droit de résilier le contrat s'il s'avère que le lot n'est pas (entièremment) conforme à la description qui en est faite sur le site web.

5. Conditions de paiement

- 5.1. Après l'attribution d'un lot, le prix d'achat total, majoré des frais d'adjudication et de la TVA, doit être transféré dans son intégralité dans les 24 heures sur le numéro de compte d'AUCTIONPORT, en indiquant la notification structurée incluse dans la facture pro forma que l'acheteur reçoit par. Tous les paiements doivent être effectués dans la devise indiquée sur la facture. En l'absence de paiement dans les délais prévus par l'email, un intérêt conventionnel de négligence de 10%/an et une clause de dommage de 10% sur le montant total facturé sont dus après 48 heures par application de la loi et sans rappel préalable. L'absence de paiement dans les 15 jours est considérée comme une résiliation unilatérale du contrat d'achat, et l'indemnisation prévue au point 6.2 ci-dessous s'applique à l'acheteur. Dans la mesure où l'acheteur (consommateur) prouve qu'AUCTIONPORT ne respecterait pas ses obligations, l'acheteur a droit à une indemnité équivalente conformément à l'article VI.83.36 du WER.
- 5.2. Sans préjudice du droit d'AUCTIONPORT d'exiger l'exécution forcée du Contrat d'Achat conclu en nature (cf. Terme 4.3 ci-dessus), AUCTIONPORT peut, en l'absence de paiement correct à la date d'échéance du prix d'achat total plus la TVA et les frais de vente aux enchères par l'enchérisseur/acheteur, dissoudre le Contrat d'Achat en tout ou en partie aux frais de l'enchérisseur/acheteur.
Dans ce cas, l'enchérisseur/acheteur reste tenu de payer les frais de vente aux enchères s'élevant à 16 % du montant net du prix d'achat, ainsi qu'une indemnité de 10 % du montant net du prix d'achat.
- 5.3. Après paiement de la somme totale facturée, l'enchérisseur/acheteur recevra une facture et un bon de livraison et l'enchérisseur/acheteur pourra dès lors disposer du lot. L'acheteur sera invité à retirer son lot à l'heure de retrait publiée sur le site web. Un lot ne peut pas être retiré sur la base d'un reçu correspondant à la totalité du prix d'achat.
- 5.4. Tous les acheteurs paient la TVA. Les acheteurs de l'UE disposant d'un numéro de TVA seront remboursés de la TVA après acceptation du numéro de TVA. Si les acheteurs non européens peuvent présenter une preuve d'exportation à AUCTIONPORT dans les 10 jours, la TVA sera remboursée.
- 5.5. En l'absence de paiement pour les lots après leur attribution, et si AUCTIONPORT dissout la Convention d'Achat en tout ou en partie, AUCTIONPORT se réserve le droit de remettre les lots aux enchères ou de les attribuer au deuxième meilleur enchérisseur.
AUCTIONPORT a également le droit de récupérer tous les coûts nécessaires à la remise aux enchères des lots impayés auprès de l'enchérisseur/acheteur non payant et/ou de récupérer la différence entre l'offre de l'enchérisseur/acheteur non payant et l'offre du deuxième meilleur enchérisseur, auprès de l'enchérisseur/acheteur non payant.

6. Transfert des risques et de la propriété

- 6.1. A partir du moment de l'attribution, tous les lots/lots sont aux frais et risques de l'enchérisseur/acheteur.
- 6.2. AUCTIONPORT n'est pas responsable en cas d'accident, de perte, d'incendie, de vol, de dégâts des eaux, de catastrophe naturelle ou de tout autre risque/dommage entraînant la perte de la valeur des biens ou d'une partie de ceux-ci. Aucune réclamation ne sera valable à l'égard d'AUCTIONPORT.
- 6.3. L'enchérisseur/acheteur ne devient propriétaire des biens qu'après le paiement intégral du prix d'achat, y compris la surcharge, la TVA et tout autre montant dû par l'acheteur à AUCTIONPORT.

7. Conditions de délivrance

- 7.1. La décharge des biens achetés a lieu à l'endroit, aux jours et aux heures spécifiés par AUCTIONPORT qui sont indiqués sur le site web et dans les instructions par email à l'acheteur.
- 7.2. Chaque acheteur pénètre dans les locaux ou bâtiments à ses propres risques et sous sa propre responsabilité pendant les jours de visite, les jours de vente aux enchères et la période de livraison, et doit se conformer aux règles imposées ou communiquées par AUCTIONPORT sur place. Si l'acheteur emporte les biens sans l'accord et/ou la présence d'une personne responsable d'AUCTIONPORT, l'acheteur reste toujours responsable des dommages/défaux qui pourraient être soulevés ultérieurement.
- 7.3. Les acheteurs ne peuvent disposer de leurs lots qu'après les avoir entièrement payés.
- 7.4. L'enchérisseur/acheteur est responsable du démontage, de l'enlèvement et du transport de ce(s) lot(s). Les frais y afférents sont toujours à la charge de l'acheteur. Les dommages causés aux moyens de transport de l'acheteur lors du chargement des marchandises sont toujours à la charge de l'acheteur.
- 7.5. L'enchérisseur/acheteur doit présenter la facture complétée lors de l'enlèvement des biens.
- 7.6. Sauf accord contraire, les biens achetés, y compris le contenu et les accessoires, doivent être enlevés à l'endroit indiqué par AUCTIONPORT et à l'heure qu'il indique. A défaut, l'enchérisseur/acheteur est en défaut, et AUCTIONPORT est en droit de revendre le lot, et/ou de le déplacer, et/ou de le placer en entrepôt, et/ou de l'enlever aux frais et risques de l'enchérisseur/acheteur.

- 7.7. Les acheteurs qui ont acheté des lots qui empêchent ou rendent impossible l'enlèvement d'autres lots sont priés d'enlever leurs lots le premier jour de la livraison. Ils en seront informés par AUCTIONPORT par email.
- 7.8. L'acheteur est tenu d'enlever les lots qu'il a achetés avec la plus grande prudence et à ses risques et périls, sans endommager les bâtiments ou les lots de tiers. L'acheteur est entièrement responsable des dommages qu'il cause lors de l'enlèvement de ses biens et les frais d'enlèvement sont à sa charge. Les Acheteurs ne sont autorisés à brûler, souder ou meuler sur le lieu d'enlèvement que s'ils sont convenablement assurés à cet effet et si AUCTIONPORT estime par écrit que cette assurance est suffisante.
- 7.9. L'enchérisseur/acheteur garantit AUCTIONPORT contre toute réclamation de tiers résultant d'actions en violation des dispositions précédentes.
- 7.10. Les lots achetés doivent être retirés par l'enchérisseur/acheteur pendant les jours de retrait prévus par AUCTIONPORT. Les acheteurs qui ne peuvent pas récupérer leur lot acheté doivent prendre rendez-vous pour la collecte en envoyant un email à info@auctionport.be.
La règle suivante s'applique pour un stockage plus long du/des lot(s). Les marchandises peuvent rester gratuitement à l'adresse de chargement pendant 10 jours à compter du jour de l'enlèvement. À partir du 11e jour, 10 €/lot/jour seront facturés. Ce montant sera réglé dès l'enlèvement des marchandises. La dette d'entreposage doit être réglée avant la libération des marchandises. Les lots qui ont été stockés chez AUCTIONPORT pendant plus de 2 mois - et lorsque le client n'informe pas AUCTIONPORT d'un enlèvement ultérieur - redeviennent automatiquement la propriété d'AUCTIONPORT.

Responsabilité

- 7.11. AUCTIONPORT n'est pas responsable des dommages indirects.
- 7.12. AUCTIONPORT n'est pas responsable des descriptions et/ou inscriptions incorrectes dans le catalogue et/ou sur le site web. D'éventuelles descriptions et/ou mentions incorrectes dans le catalogue et/ou sur le site web ne peuvent donner lieu à la résiliation ou à la destruction de la vente. Toutes les descriptions et/ou mentions sont fournies à titre indicatif, étant entendu que les descriptions et/ou mentions erronées ne peuvent engager la responsabilité d'AUCTIONPORT et/ou du vendeur. Des exemples de telles mentions erronées peuvent inclure (mais ne sont pas limités à) : les niveaux de kilométrage, les heures de fonctionnement du véhicule ou de la machine, les années de construction, les dates de première inscription, ou d'autres spécifications techniques ou commerciales.
L'enchérisseur/acheteur déclare avoir été en mesure de vérifier la conformité des biens au préalable en visualisant les biens et accepte que la qualité du lot déterminée lors de ces visualisations prime sur la description écrite dans le catalogue et/ou sur le site internet.
- 7.13. AUCTIONPORT n'est pas responsable des dommages causés par des substances nuisibles à l'environnement et/ou nocives dans/à l'intérieur du/des lot(s) ou des biens achetés.
- 7.14. AUCTIONPORT n'est pas responsable des éventuelles insuffisances techniques sur le site web, en raison desquelles les enchères ne peuvent pas avoir lieu et l'enchère et/ou la vente ne peuvent pas avoir lieu. Dans de telles situations, AUCTIONPORT décidera d'attribuer les lots ou de les replacer dans la vente aux enchères.
- 7.15. AUCTIONPORT n'est pas responsable des dommages résultant d'un vol, d'un incendie, d'un accident, d'un dégât des eaux ou d'un cas de force majeure.
- 7.16. AUCTIONPORT n'est pas responsable des inexactitudes techniques ou des erreurs techniques dans l'envoi de courriels aux enchérisseurs concernant le statut des enchères. Lorsqu'ils envoient des courriels, les enchérisseurs doivent s'assurer de l'exactitude des informations envoyées pendant la vente aux enchères en ligne et/ou la vente aux enchères en direct.
- 7.17. AUCTIONPORT n'est pas responsable du fonctionnement des chargeurs électriques des lots achetés. AUCTIONPORT ne vérifie pas l'état des chargeurs électriques.

8. Protection de la vie privée

8.1. AUCTIONPORT respecte et garantit la vie privée de l'enchérisseur/acheteur et agit toujours conformément aux dispositions de la Loi belge sur la protection de la vie privée (Loi du 25 mai 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel). Pour plus d'informations, la déclaration de confidentialité doit être consultée.

9. Droit applicable et juridiction

9.1. Tout litige relatif à la signature, la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat est régi par le droit belge et relève de la compétence exclusive des tribunaux d'Anvers, même en cas de pluralité de défendeurs. Si le juge de paix est compétent, c'est le juge de paix du 5e canton d'Anvers qui sera compétent.